
Adresse de la commune de Saint-Marcel, séant à Vernon, à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Saint-Marcel, séant à Vernon, à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 353;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0353_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

lité, de la justice et des mœurs. La liberté enchaînée par la terreur brise ses liens, et s'élançe dans leurs bras : nous voilà libres.

Guerre aux terroristes, aux intrigans, aux fripons ! Justice à tous ! s'est écrié Musset : peuple reprends une attitude digne de toi : qu'elle soit grande ! exerce en ce jour tes droits imprescriptibles et inaliénables.

Le peuple, par un élan sublime, répète : guerre au terroristes, aux intrigans, aux fripons. Aussitôt la justice saisit sa balance ; pèse les autorités constituées, les tribunaux, tous les fonctionnaires, prononce sur ces hommes, dit-elle au peuple ; il sont les voiles du vaisseau de la République... Reçoivent-ils leur mouvement de la Convention nationale qui est au gouvernail ?

Le peuple répond... les agitateurs se taisent, fuient ou se cachent ; les autorités constituées s'épurent ; de vrais républicains, des hommes vertueux, de sincères amis du peuple et de l'unité de la République, occupent tous les postes. La terreur disparaît, ses victimes sont rendues à la liberté ; l'ami retrouve son ami ; les citoyens des frères ; les familles réunies confondent leurs embrassemens ; la joie renaît ; des acclamations universelles se font entendre : Vive la République, Vive la Convention !

CITERNE, *chef de légion de la garde nationale*,
DUMAS, *homme de loi*, ALLERAT, *huissier*
et 625 autres signatures sur 10 pages.

[Barre, *citoyen de la commune de Clermont-Ferrand, le 11 brumaire an III*] (41)

Citoyen,

Mes concitoyens me chargent de te faire passer l'adresse qu'ils ont voté à la Convention et qui est l'expression individuelle de leurs sentimens. Les principes qu'elle contient leurs font espérer que tu la présentera à la Convention nationale comme un gage de leur amour et l'assurance que la Convention, sera toujours leur point de ralliement.

Salut et fraternité.

BARRE.

i'

[La commune de Saint-Marcel, *séant à Vernon, à la Convention nationale, le 18 brumaire an III*] (42)

Liberté, Égalité, Patrie.

Citoyens Législateurs,

La commune de Saint-Marcel, dont les sentimens pour la Convention nationale n'ont jamais varié, vous exprime aujourd'hui toute

sa reconnaissance, et toute sa satisfaction que la lecture de votre dernière adresse aux françois lui a fait éprouver. Elle vous remercie, citoyens Législateurs, d'avoir substitué la justice à la terreur, l'humanité à la barbarie, la probité au brigandage.

Restez à votre poste, nous ne cesserons pas de vous y inviter. Comprimés tous les malveillants, sévissés contre les dilapidateurs de la fortune publique, et accélérés la punition des complices du dernier tyran. La commune de Saint-Marcel vous offre ses vœux et ses bras, s'il le faut pour le succès d'une aussi glorieuse entreprise.

Salut et fraternité.

Suivent 71 signatures et les 12 marques de ceux qui ne savent pas signer.

j'

[La commune de Firmin et de Vineuil à la Convention nationale, s. d.] (43)

Citoyens Représentants,

La commune de Firmin, et de Vineuil, toujours animée des principes de la révolution, attachée au respect qu'elle a pour la Convention, et toujours prêts à vous faire un rempart du corps de chaque individu qui la compose pour aneantir les projets liberticides des malveillants, m'a député vers vous pour vous faire l'offre de la somme de cents soixante deux livres, qu'elle a recueilli dans l'arrondissement de sa commune pour subvenir aux besoins des veuves et blessés à la plienne de Grenelle, elle m'a chargé en outre d'estre l'organe de ses intentions, qui sont d'estre toujours soumis aux decrets emmanées de l'assemblée national en vous assurant qu'elle se joindra à toutes les communes voisines. Chaque fois que le besoin l'exigera pour se saisir des ennemis du bien public, qui oserait faire aucune tentative sur la représentation national ne reconnaissants qu'elle pour son point de raliment.

Vive la Convention, vive la liberté.

Et a signé, Denis VITROUILLE DESCHAMPS de St Firmin.

k'

[Les citoyens de Mesnil-sous-Vienne à la Convention nationale, le 1^{er} [brumaire] an III] (44)

Citoyens Législateurs,

Les citoyens de la commune de Mesnil-sous-Vienne réunis dans le temple de l'Être suprême remercient l'auguste Convention nationale de

(41) C 326, pl. 1421, p. 4. Le destinataire de l'adresse n'est pas précisé.

(42) C 326, pl. 1421, p. 19.

(43) C 323, pl. 1380, p. 14. *Bull.*, 30 brum. (suppl.) ; *Débats*, n° 786, 815 ; *Moniteur*, XXII, 542.

(44) C 324, pl. 1399, p. 25.